

L'hon. C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, si le député a quelque moyen de régler le cas de M. Ahearne, je me ferai un plaisir de l'écouter.

M. l'Orateur: A l'ordre. La période des questions est terminée mais, du consentement de la Chambre, le député d'Assiniboia pourrait peut-être poser une question, puis le député d'Edmonton-Centre.

* * *

LA JEUNESSE

LE PROGRAMME PERSPECTIVES-JEUNESSE—LE RAPPORT DU CONSEIL DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL—LES RECOMMANDATIONS

M. William Knight (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Si le ministre a eu l'occasion d'étudier le rapport d'appréciation du programme Perspectives-Jeunesse qu'a préparé le Conseil canadien du développement social, songe-t-il à adopter la recommandation du rapport, savoir, que les jeunes travailleurs puissent profiter du programme l'an prochain?

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Monsieur le président, je n'ai eu le temps que de parcourir un compte rendu de presse de ce rapport, mais je suis impatient d'en lire le texte entier.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES—L'OFFRE DE COLLABORATION DU MINISTRE

[Traduction]

M. Lee Grills (Hastings): J'ai une question à poser au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, sur sa responsabilité au sujet du programme d'initiatives locales. Le ministre est-il sincère lorsqu'il déclare dans sa lettre qu'il veut collaborer avec tous les députés et les tenir au courant de l'état de ces projets et de leur approbation? Est-il sincère lorsqu'il écrit cela dans la lettre que j'ai reçue?

M. l'Orateur: A l'ordre. Posée de cette façon, la question n'est guère recevable.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, de l'assentiment du leader de mon parti à la Chambre, j'aimerais demander au leader du gouvernement s'il pourrait nous donner l'ordre des travaux de la Chambre pour demain.

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, demain—après minuit—le bill C-176.

• (3.40 p.m.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

BILL CONCERNANT LES OFFICES DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS DE FERME

LA CRÉATION D'UN CONSEIL ET D'OFFICES NATIONAUX

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 29 décembre, du bill C-176, tendant à créer un Conseil national de commercialisation des produits de ferme et à autoriser la création d'offices nationaux de commercialisation des produits de ferme, dont le comité permanent de l'agriculture a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que des motions nos 1, 5 et 22 de M. Horner.

M. l'Orateur: Le vote porte sur la motion n° 1 du député de Crowfoot (M. Horner). Elle se lit ainsi qu'il suit:

Que le Bill C-176, Loi créant le Conseil national de commercialisation des produits de ferme et autorisant la création d'offices nationaux de commercialisation des produits de ferme, soit modifié au paragraphe c) de l'article 2 par le retranchement de tous les mots qui suivent «naturel» à la ligne 15 de la page 1.

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, en accord avec la motion adoptée un peu plus tôt aujourd'hui, dans laquelle il était indiqué qu'il pourrait y avoir un autre amendement apporté à la motion n° 1, je propose maintenant de présenter un tel sous-amendement à la motion n° 1, présentée par le député de Crowfoot (M. Horner), afin qu'il soit clair comme le jour, si je puis emprunter une expression fréquemment employée par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), qu'aucun office ne sera créé aux termes de ce bill tant qu'une majorité de producteurs n'en voudront pas un pour tel ou tel produit en particulier.

Je pourrais ajouter, monsieur l'Orateur, que ce sous-amendement circule dans les coulisses depuis un jour ou deux et qu'il surgit maintenant sous la forme que je viens de lui donner. Le député de Crowfoot et des députés de ce côté-ci de la Chambre, et particulièrement le président du comité de l'agriculture, se sont rencontrés, et c'est essentiellement de cette consultation entre les partis que l'amendement est né. Aussi, vu ses origines prestigieuses, la Chambre devrait l'adopter sans difficulté. Je vais donc maintenant donner lecture du sous-amendement:

Que l'on modifie la motion n° 1 de M. Horner, appuyée par M. McIntosh, en en supprimant tous les mots qui suivent le mot «suppression» et en les remplaçant par ce qui suit:

«de l'alinéa c) de l'article 2 et son remplacement par ce qui suit:

«c) «produit de ferme» désigne, aux fins de la Partie 1, tout produit agricole naturel et toute partie de l'un de ces produits et, aux fins des autres dispositions de la présente loi.

(i) les œufs et la volaille et toute partie de l'un de ces produits, et

(ii) tout autre produit agricole naturel et toute partie de l'un de ces produits au sujet desquels le gouverneur en conseil est convaincu, en raison de déclarations faites par des gouvernements provinciaux à la suite de plébiscites ou autrement, que la majorité des producteurs de ces produits au Canada s'est prononcée en faveur de l'établissement, aux termes de l'article 17, d'un office ayant des pouvoirs afférents à ce produit;

Vous remarquerez, monsieur l'Orateur, que ce sous-amendement comporte plusieurs parties distinctes. La première déclare simplement que chaque produit de ferme est un produit naturel de l'agriculture, ou un élément d'un tel produit, aux fins de la Partie I du bill. On sait que celle-ci définit la fonction du conseil de commercialisation et qu'elle comprend les articles 3 à 16. Ce bill